



Compte-Rendu de la séance plénière de la CRSA

Le 26 septembre 2018

Dr Claude Martineaux

La séance a commencé par la réception du Directeur Général de l'ARS Ile-de-France, Monsieur Aurélien ROUSSEAU. Son intervention a été pratiquement semblable à son intervention devant le CROM lors de son Cocktail.

Les points saillants ont été :

- Insister sur l'aspect local ;
- Promouvoir l'égalité ;
- Prise en charge décloisonnée ;
- Ne pas démonter ce qui marche ;
- Virage numérique ;
- Les délégations départementales devront être plus animatrices sur le terrain.

La seconde intervention a été celle de Madame Farida ADLANI, Vice-Présidente de la Région Ile-de-France, qui a développé la politique et l'action de région Ile-de-France dans le domaine de la santé et dans tous les domaines annexes à la santé. Intervention assez semblable sur le fond sinon dans la forme à celle de la Présidente de Région, Madame Valérie PECRESSE lors du cocktail du CROM susnommé.

Quelques éléments :

- La région n'a pas de responsabilité dans la santé donc sa politique pour la santé est volontariste ;
- Aide à l'innovation en santé, à l'innovation technologique (dans le cadre de sa politique industrielle) ;
- Aide à la prévention dans les lycées (dans le cadre de son financement des établissements) ;
- Soutien à la recherche ;
- Considère que santé est un secteur prioritaire ;
- Soutien aussi bien du secteur 1 que du secteur 2 ;
- Réduire les fractures territoriales ;
- Aide à l'éradication du Sida ;
- Lutte contre l'« illettrisme », former ou aider les personnes qui ne peuvent ou ne savent pas utiliser un ordinateur ou faire des démarches administratives sur un site internet ;
- Voudrait aider à la réhabilitation des établissements vétustes mais n'a pas la compétence.

La région voudrait travailler avec l'ARS et la CRSA.

Sur le PRS 2, elle a fait 17 préconisations (pas le temps de les noter).

Dernier sujet de la matinée :

Aides à l'installation de médecins dans les centres de santé dans les secteurs déficitaires.

Par souci d'égalité de traitement, l'ARS donnera les mêmes à l'installation des médecins salariés dans les centres de santé dans les zones déficitaires comme elle donne à l'installation des médecins libéraux. Cette aide ira à la structure et non au médecin puisqu'il est salarié. Cela aidera au maintien des centres.

Et pourquoi pas à la création de centres de santé dans ces zones.

37 territoires sont concernés pour 170 communes, 25 centres de santé existants sont concernés.

Dans les questions, intervention de la ville de Paris qui veut que la municipalité soit dans la gouvernance des CPTS. Ce n'est pas la mission ou la compétence des médecins que de s'occuper de l'organisation et des statistiques. C'est aussi pour vérifier et surveiller l'utilisation des subventions.